

** Temps du Carême : À partir du Mercredi des Cendres, on prend l'Ordinaire du Temps du Carême, comme indiqué au Psautier ; chaque jour de férie, il y a une Ant. propre pour le Benedictus et le Magnificat, ainsi que deux Oraisons propres : l'une pour les Laudes et les Petites Heures, l'autre pour les Vêpres. Lorsqu'il y a une fête, on fait toujours commémoration de la férie par ces antiennes et ces oraisons. Chaque jour également, il y a une Messe propre. **

1. **I^{er} Dimanche de Carême.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
2. De la Férie. – *Tout comme au Psautier durant le Carême.*
3. De la Férie
4. **Mercredi des IV-Temps.**
5. De la Férie.
6. **Vendredi des IV-Temps** (*1^{er} Vendredi du mois*).
7. **Samedi des IV-Temps** (*1^{er} Samedi du mois*). À Laudes (et à la Messe), commémoration des **Stes Perpétue et Félicité, Martyres** : Antienne propre.
– Vêpres du Samedi.
8. **II^{ème} Dimanche de Carême,** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
9. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Ste Françoise Romaine, Religieuse de notre Ordre** : Antienne d'une sainte Femme.
10. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration des **Quarante Saints Martyrs** : Antienne de plusieurs Martyrs. – Vêpres du Samedi.
11. De la Férie.
12. De la Férie.
13. ** Anniversaire de l'élection de S. S. le Pape FRANÇOIS ** De la Férie. – Messe de la Férie, deuxième Oraison pour le Pape. Après la Messe, on chante pour le Pape le Ps. 19, *Exaudiat te Dominus.*
14. De la Férie.
15. **III^{ème} Dimanche de Carême,** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
16. De la Férie.
17. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **St Patrick, Évêque** : Antienne d'un Confesseur Pontife.
18. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **St Cyrille de Jérusalem, Évêque et Docteur de l'Église** : Antienne d'un Confesseur Pontife. – Premières Vêpres de St JOSEPH (commémoration de la Férie).
19. **St JOSEPH, Époux de la B. V. Marie, Confesseur et Patron de l'Église Universelle.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoration de la Férie.
20. De la Férie. – Premières Vêpres du TRÉPAS DE N. B. PÈRE ST BENOÎT (commémoration de la Férie).
21. **TRÉPAS DE N. B. PÈRE St BENOÎT, Abbé.** Solennité de 1^{er} Ordre. (Indulgence plénière.) Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoration de la Férie.
22. **IV^{ème} Dimanche de Carême, Lætare.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.

ORDO DE L'ABBAYE DE RANDOL : MARS.

23. De la Férie.
24. De la Férie. – Premières Vêpres de l'ANNONCIATION DU SEIGNEUR (commémoration de la Férie).
25. **ANNONCIATION DU SEIGNEUR.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Ste Vierge (*Ps.109, 112, 121, 126*) ; commémoration de la Férie.
26. De la Férie.
27. De la Férie.
28. Samedi *Sitientes*. Office de la Férie.
** Au Temps de la Passion : on voile les croix et les images des saints dans les églises. – À l'Office, on prend l'Ordinaire du Temps de la Passion. – Sauf lorsqu'on fait l'Office d'un saint, on omet le Gloria Patri à la fin des Répons. **
– Vêpres du Samedi.
29. **I^{er} Dimanche de la Passion.** À Laudes et aux Petites Heures, Antiennes et Capitules propres.
30. De la Férie.
31. De la Férie.
- .